

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

En 2006, que fait l'ORIV en direction des « personnes âgées immigrées » ?

Depuis 2001, il s'agit pour l'ORIV de permettre une meilleure connaissance des « personnes âgées immigrées » et de sensibiliser les acteurs des politiques publiques à la prise en compte de ce public. Pour y parvenir et apporter des éléments de connaissance aux acteurs, l'ORIV assure notamment une fonction de veille documentaire.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire a réalisé un état des lieux statistique sur la présence des personnes âgées immigrées (voir ci-dessous), pour le compte du Conseil Général du Bas-Rhin. Fort de ce premier travail partenarial, le Service des Politiques Seniors du Conseil Général souhaite poursuivre, en 2006 et 2007, son travail de connaissance de ce public sur son territoire, avec l'appui de l'ORIV. Celui-ci consistera en la production de notes statistiques à l'échelle des arrondissements. Molsheim, Saverny et Wissembourg seront les premiers traités.

ZOOM DU MOIS : "Personnes Agées Immigrées"

En 2004, dans le prolongement de la Rencontre Régionale et de l'étude « Des itinéraires de migrants algériens vieillissants », l'Oriv vous proposait un numéro d'Actu sur... spécial « Personnes âgées immigrées » recensant les actions menées dans l'ensemble de la France, en direction de ce public.

Trois ans plus tard, en Alsace, connaissons-nous mieux ce public ? Où en sont les institutions alsaciennes par rapport à la prise en compte de ce public ? Comment évoluent les foyers de travailleurs migrants ? Telles sont les trois questions centrales que nous avons retenues dans ce nouveau numéro spécial... agrémentées de quelques actions ou travaux que nous avons recensés en Alsace et ailleurs (sans aucune ambition exhaustive).

Mieux connaître les personnes âgées immigrées

Des travaux qualitatifs permettent de toucher la réalité des situations et parcours de vie. Et les travaux quantitatifs d'y apporter un poids et surtout une dimension prospective permettant d'apprécier le nombre de personnes qui seront concernées. C'est pourquoi, sollicité par le Conseil Général du Bas-Rhin, l'Oriv a en novembre 2005 réalisé une analyse statistique de la présence immigrée âgée à l'échelle des cantons (sur la base du RGP de 1999). En voici les principaux éléments.

La population immigrée âgée (de plus de 60 ans) représente 18,7% de la population immigrée alsacienne. Les plus de 60 ans représentent 19,3% de l'ensemble de la population alsacienne. Résultante de l'histoire des flux migratoires et des caractéristiques industrielles des deux départements, les migrants âgés sont plus présents dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, alors que traditionnellement les immigrés sont plus présents dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. Les migrants âgés du Bas-Rhin sont aussi plus jeunes (les 60-74 ans représentent 11,3% des immigrés et les 75 ans et + représentent 4,4%) et aussi bien des hommes que des femmes. Mais des nuances sont observables en fonction du pays d'origine. Ainsi, 60% des Allemands âgés sont des femmes, alors que chez les Algériens ou les Tunisiens, 60% sont des hommes.

Parmi les 12.938 migrants âgés bas-rhinois, 1/3 sont d'origine allemande. Les autres pays d'origine sont par ordre décroissant l'Italie (13,7%), l'Algérie (7,4%), le Maroc (6,6%) et la Turquie (4,2%). Cette répartition est différente de celle relevée pour l'ensemble de la population immigrée présente sur le département. Ainsi, par exemple, la population originaire de Turquie qui détient la première place en terme de présence sur le département est largement sous-représentée parmi la population âgée.

Cette présence de migrants âgés se singularise également par une répartition géographique inégale. Ainsi, 40,8% des immigrés âgés du département résident dans les cantons de Strasbourg. De plus, si tous les cantons sont concernés, onze d'entre eux (Bischheim, Bischwiller, Brumath, Haguenau, Illkirch-Graffenstaden, Molsheim, Niederbronn, Schiltigheim, Schirmeck, Wissembourg et Strasbourg) concentrent 76,2% de cette population immigrée âgée de plus de 60 ans. Parmi les onze cantons de Strasbourg, quatre (au sud et sud ouest) concentrent la part la plus importante de migrants âgés (50%). D'une manière générale, la présence de migrants âgés correspond à la tendance générale de la présence âgée du canton. Ainsi, un canton qui globalement vieillit, aura une présence de migrants âgés également élevée. Mais, des exceptions existent : ainsi, le canton de Saales est un canton « jeune », mais qui présente une population migrante âgée importante. Inversement, dans le canton de Marmoutier, 10% de la population immigrée a plus de 60 ans alors que c'est le cas de 20% de la population du canton. Au-delà de ces caractéristiques, tous les cantons ne présentent pas la même diversité de populations en présence comme c'est le cas à Barr, Bischwiller, Brumath, Erstein, Obernai, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim, Bischheim ou six cantons de Strasbourg. Ainsi, Benfeld, Saales, Soultz et trois cantons de Strasbourg n'ont aucun migrant âgé d'origine turque. De même, Benfeld, Marckolsheim et la Petite Pierre n'ont aucun migrant âgé originaire du Maghreb. Enfin, cette présence immigrée peut, selon les cas être plus ou moins dispersée sur le territoire du canton ou concentrée sur le bourg centre. Ainsi, par exemple, si 88% de la population étrangère du canton de Haguenau est concentrée sur le bourg centre, inversement, sur le canton de la Petite Pierre, seuls 6% des migrants âgés sont sur le bourg centre. L'ensemble de ces éléments peut servir les décideurs dans les modalités de prise en charge des personnes âgées immigrées.

Sources : Documents de l'ORIV, novembre 2005 :

■ Les personnes âgées immigrées dans le Bas-Rhin : quelle réalité ? 15p.

■ Présence des étrangers âgés sur les différents quartiers strasbourgeois, 5p.

ZOOM DU MOIS

PERSONNES AGEES IMMIGREES

◆ Pour mieux les prendre en compte...

L'urgence de la prise en compte de ce public à l'échelle nationale est aujourd'hui partagée, comme le souligne, l'avis du Haut Conseil à l'Intégration publié en 2005 (voir rubrique documentation).

En Alsace, des réflexions sont engagées. Le Conseil Général du Haut-Rhin était le précurseur, avec une étude publiée en 1998 sur la situation départementale.

◆ Le Conseil Général du Haut-Rhin, en 2006

En décembre 2005, l'Assemblée Départementale du Haut-Rhin a adopté le Schéma Gérontologique 2006-2011.

L'un des axes de réflexion a concerné la prise en charge des publics "spécifiques" à savoir les personnes "socialement dépendantes" / "précaires", dans lesquels sont inclus les migrants vieillissants. En effet, ces publics sont définis comme des personnes confrontées pour l'essentiel à une précarité matérielle, financière, une précarité liée à des difficultés de santé, une précarité affective, une absence de lien. Très communément associées, celles-ci ont pour conséquence une dépendance sociale. Les principaux éléments de cette réflexion ont montré que :

- le public vieillissant dans le logement très social (résidences sociales, foyers de travailleurs migrants, centres d'hébergement ...) est encore peu nombreux (mais en constante progression) ; le public en précarité vieillissant à domicile reste peu identifié,
- il n'existe aucune solution d'accueil spécifique pour ce public âgé,
- les accueils en structure de type "maison de retraite" ne s'effectuent que rarement (réticences des personnels et des autres usagers ; méconnaissance des "cultures" ; attentes et besoins spécifiques de ces publics), les accueils en mixité sont généralement des échecs,
- les services d'aide à domicile interviennent peu auprès de ces personnes qui ne bénéficient, par ailleurs, pas (ou peu) d'aidants naturels,
- les liens entre les intervenants des secteurs sanitaire/médico-social/social sont peu développés.

Ainsi, la collectivité a posé comme postulat de base que :

- l'inscription de ces publics dans les dispositifs de **droit commun** doit prévaloir,
- aucune "doctrine" ne peut être avancée concernant l'**accueil mixte ou spécifique** tant il est vrai, que chaque situation est très différente ; les deux options doivent donc coexister pour répondre aux besoins au cas par cas,

■ aucun critère d'âge trop strict ne doit être retenu ; compte tenu de conditions d'existence difficiles, ces publics présentent des **signes de vieillissement bien avant 60 ans**.

Trois propositions d'action ont dans ce sens été déclinées :

- Démultiplier l'information en direction de ce public sur les possibilités d'aides et articuler professionnels du logement très social / professionnels de la gérontologie ; sensibiliser les professionnels,
 - Intégrer aux projets d'établissement (EHPAD, maison de retraite) une réflexion relative à l'accueil circonstancié des publics concernés et sensibiliser les personnels à cette problématique,
 - Réfléchir à l'expérimentation d'une "maison d'accueil adaptée" (ex. d'une capacité de 20 lits avec du personnel formé à la gérontologie et des services d'aide à domicile).
- Enfin, un travail est en cours dans l'objectif d'acquiescer une vision plus précise de ce public (profil, niveau de dépendance, besoins, inscription dans les dispositifs etc.), via le rapport d'activité des Pôles Gérontologiques du Haut-Rhin.

◆ Le Conseil Général du Bas-Rhin, en 2006

Issu des réflexions de la démarche Hommes et Territoires, le Plan Gérontologique (2004-2008) adopté en novembre 2003 souhaite répondre aux besoins et problématiques posés par le public âgé et d'en anticiper les évolutions.

Ce Plan repose sur cinq axes stratégiques : Assurer l'information des usagers et organiser la coordination gérontologique (c'est notamment la création des ESPaces Accueil Seniors) ; Garantir un meilleur maintien à domicile des personnes âgées ; Augmenter et diversifier l'offre d'hébergement pour améliorer la prise en charge en institution ; Prévenir la dépendance ; Prendre en compte les publics spécifiques.

Une prise de conscience des élus et des services faisant suite « à la sensibilisation de la collectivité aux travaux menés par l'ORIV sur le territoire de la Meinau et de la Rencontre Régionale qui a suivi en février 2003 », indique Jean-Marc Wendling, adjoint au chef de service des politiques seniors au Conseil Général du Bas-Rhin, les a amenés à apporter une attention particulière aux migrants âgés dans le cinquième axe.

Le choix d'inscrire ce public comme un public spécifique est volontaire. Il est nécessaire pour pouvoir les identifier plus distinctement, et donc sensibiliser les acteurs de terrain au fait qu'il est important d'avoir un regard particulier en leur direction. A terme, leur prise en compte, avec des conditions spécifiques, devra être inclus dans toutes les actions de droit commun.

Les personnes âgées immigrées font l'objet de deux actions particulières :

- Développer l'information gérontologique en leur direction
- Veiller à leur prise en compte par les services d'aide à domicile et au sein des établissements d'accueil.

Les actions programmées

Un état des lieux, qualitatif et quantitatif, pour engager la mise en oeuvre de ces orientations et notamment esquisser des perspectives d'actions concrètes, a été réalisé entre juin 2004 et juin 2005.

Ainsi, des entretiens auprès d'acteurs associatifs, institutionnels, structures d'aide à domicile et établissements d'accueil ont également été menés par la collectivité. Ce diagnostic restitué aux élus de la collectivité et aux acteurs interviewés a conforté les orientations prises par le plan gérontologique.

Trois niveaux d'intervention ont été décidés :

- Dans le cadre de la charte qualité du Conseil Général (à partir de 2007), les associations d'aide à domicile devront offrir des garanties spécifiques liées au public migrant âgé (par exemple : possibilité de proposer un auxiliaire parlant la langue du migrant, sensibilisation et formation des aides à domicile et du personnel d'encadrement...)
- Dans le cadre des conventions tri-partite (DDASS/CG/Etablissement), les maisons de retraite auront obligation de s'engager à réfléchir aux modalités d'accueil du public migrant âgé.
- Afin d'apporter une connaissance fine sur les migrants âgés à l'ensemble des acteurs de terrain, le Conseil Général propose une formation de deux jours sur ce public à tous

les responsables des services d'aide à domicile, aux travailleurs sociaux et aux responsables des ESPAS.

Une forme de « rattrapage » à la prise en compte de ce public est faite dans le Bas-Rhin, puisque cette formation, (dont l'appel d'offre a été remporté localement par l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg) est une quasi première. Jean-Marc Wendling l'explique ainsi : « Cette formation est novatrice tant dans le sujet proposé en Alsace que sur le public ciblé, puisque nous l'avons ouvert à l'ensemble des acteurs en contact avec ce public... et non pas uniquement dans le cadre d'une formation en interne. En effet, il est pour nous primordial de former à ce public tous les acteurs de première ligne, c'est-à-dire ceux qui agiront en direction des migrants âgés. Ils doivent disposer d'une connaissance fine, afin de construire une réponse de proximité adaptée aux besoins. C'est pourquoi nous l'avons ouvert à tous les acteurs qui ont une délégation de mission du Conseil Général dans le cadre de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie). « Chacune des trois sessions de 20 personnes est complète. Nous envisageons, au regard des nouvelles demandes qui nous parviennent, de renouveler cette formation. »

Extraits de l'interview avec Sylvie Antoni, assistante sociale à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, formatrice vacataire à l'ESTES ayant réalisé un D.E.S.S de développement social urbain sur le thème « un corps à l'étroit : le vieillissement des maghrébins logés au foyer Sonacotra » et intervenante dans le cadre de la **formation proposée par le Conseil Général 67** :
« Connaissance du public des migrants âgés ».

Qu'est-ce qui est proposé aux participants dans cette formation ?

La formation se déroule en deux temps : une partie théorique qui replace l'histoire de l'immigration dans l'histoire du pays d'accueil et donne des éléments de connaissance sur le vécu des migrants « Les professionnels ont tendance à faire vivre la personne migrante au premier jour de son arrivée en France, alors que la majorité avait une vingtaine d'année en arrivant. Elle a déjà un vécu dans son pays d'origine. » Et une partie pratique où on aborde les possibles actions à mettre en place pour améliorer la prise en charge de ces migrants vieillissants. « J'ai ressenti un intérêt réel de la part des participants à cette formation. Je pense qu'elle a vraiment une utilité. En diffusant ainsi les informations, en favorisant les échanges, confrontant les points de vue, les *a priori*, on peut faire avancer les choses. Cela permet surtout de donner confiance aux professionnels lorsqu'ils vont rencontrer les personnes âgées migrantes ».

Quels publics étaient présents à cette formation ?

Des travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie, des responsables des ESPAS et leurs assistants, des salariés de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et de la Mutualité Sociale Agricole, des responsables d'encadrement des structures d'aide à domicile (Abrapa...) intéressés par cette démarche. « Il est intéressant que des personnes salariées dans des structures puissent se rencontrer et échanger des pratiques diverses. »

Quelles étaient leurs attentes ?

« Les personnes venaient soit pour une sensibilisation au public des migrants vieillissants, soit pour un approfondissement ».
« Elles venaient chercher des outils pour mieux répondre aux demandes des personnes âgées (en foyers ou en famille) ou de leur famille. Que ce soit pour les personnes vivant en foyer ou en famille, on croit souvent encore, à tort, que les migrants vont retourner à la retraite vivre au pays. Or les chiffres démontrent que c'est de moins en moins le cas ; ils vivront leur retraite en France. Il faut donc le prévoir. Les participants venaient aussi pour savoir comment faire pour aller au devant de ces migrants et/ou de leurs familles. » (...) « Il y a très peu de familles qui viennent demander des informations ».

Très peu de demandes de la part des personnes âgées immigrées elles-mêmes. Elles ont très peu de visibilité. Donc en parlant des migrants vieillissants, on les fait exister. De plus, l'enjeu est d'encourager les migrants âgés à se déplacer dans les structures destinées aux personnes âgées et pour ce faire, il s'agit de

créer les conditions d'un accueil plus adapté. » Ainsi, même si l'évolution est récente, « lente » (diront même certains acteurs qui agissent en direction de ce public depuis longtemps), l'impression générale est vers une évolution palpable... notamment au travers de l'inscription de ce public dans les deux plans gérontologiques (même si l'inscription dans la catégorie de publics précaires ou spécifiques est discutable) et dans les inscriptions à la formation proposée par le CG67. Les adhésions sont progressives, y compris d'acteurs qui exprimaient des inquiétudes à voir les migrants âgés devenir un public cible. La sensibilisation commence à porter ses fruits.

Rehabiliter les foyers de travailleurs de migrants...

Compte tenu du développement des flux migratoires et des propositions de logements disponibles, les gestionnaires de foyers de travailleurs immigrés se sont trouvés dans l'obligation de diversifier les occupants. Or, ils devaient faire face à la dégradation des bâtis et au vieillissement des résidents qui n'avaient pour la plupart jamais quitté ces foyers. Ces évolutions ont plaidé pour des transformations de bâti et de fonctions de ces foyers vers des résidences sociales, appuyées par le décret n°94-1237 du 31 décembre 1994 et la circulaire du 19 avril 1995. Un Plan quinquennal de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants a été mis en place dès 1997 et prolongé jusqu'en 2006.

En Alsace, il existait 25 foyers de travailleurs migrants soit environ 4 200 lits (dont 59,5% dans le Haut-Rhin).

Dix structures d'hébergements sont dans le Bas-Rhin. Neuf sont localisées à Strasbourg et gérées par la Sonacotra. Parmi elles, six ont le statut de résidence sociale. Les migrants vieillissants sont très fortement présents en trois lieux. Une nouvelle population de migrants vieillissants émerge : les originaires du Sénégal. Un foyer est en milieu rural : à Molsheim et est géré par le CCAS. Sa transformation en résidence sociale est en cours.

Quinze structures sont dans le Haut-Rhin, et répartis entre Mulhouse (7), Saint-Louis (2), Colmar (1) ainsi que Cernay, Ingersheim, Ottmarsheim, Riedisheim, et Volgelsheim. Elles sont pour neuf structures gérées par Aléos, pour cinq par la Sonacotra, et une par l'Anarf.

Au regard de la complexité du sujet, nous vous proposerons dans un prochain numéro d'Actu sur... de revenir plus précisément sur la question des résidences sociales en Alsace.

Pour la rédaction de ce zoom, merci à : Madame Sylvie Antoni, assistante sociale, Madame Catherine Gretzinger, chargée d'études à l'OHRAS, Monsieur Di Cintio de la Sonacotra du Bas-Rhin, Monsieur Orefice d'Aléos et à Monsieur Jean-Marc Wendling, chef de projet du plan gérontologique du Conseil Général du Bas-Rhin.

DOCUMENTATION

RAPPORT / MEMOIRE / ETUDE

La condition sociale des travailleurs immigrés âgés

Remis au Premier Ministre, le 17 mars 2005, par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le présent avis rassemble les données générales sur la situation sociale des travailleurs immigrés, aujourd'hui retraités qui continuent à vivre sur le territoire français. Le HCI relève les principaux problèmes rencontrés par les travailleurs migrants âgés, non seulement relatifs à l'accès à la retraite, au logement, à l'accès aux soins et aux services à destination des personnes âgées, mais aussi les difficultés liées à la dimension culturelle et symbolique. Il pointe notamment qu'hormis quelques initiatives locales, les immigrés ne sont pas assez pris en compte dans les services et les politiques de « droit commun » en faveur des personnes âgées.

Ces hommes à l'étroit : le vieillissement des Maghrébins logés au foyer Sonacotra

Sylvie ANTONI¹, a réalisé un mémoire de DESS Développement Social Urbain, dans le cadre d'une formation continue proposée pour la CRAM.

L'enjeu de ce travail consiste à analyser la **situation de l'immigré vieillissant logé en foyer Sonacotra**. Outre des entretiens réalisés avec les migrants âgés, un **travail de partenariat** a été engagé avec les **professionnels sensibles aux questions du vieillissement des personnes immigrées en milieu urbain**. Une première partie concerne le cadre professionnel d'intervention, les données statistiques, théoriques et historiques. Une deuxième partie présente la méthodologie utilisée et une dernière, traite de l'interprétation des résultats en vue de proposer des projets adaptés aux migrants âgés logés en foyer Sonacotra. En conclusion, l'auteur montre que les résultats de son mémoire aboutissent au constat d'un **vieillissement spécifique des migrants à prendre en considération dans le cadre du droit commun**. "L'accompagnement social consistera à leur permettre de vieillir et de mourir dignement en leur permettant d'accéder aux services gérontologiques de droit commun".

¹ **Référence** : ANTONI Sylvie, **Ces hommes à l'étroit : le vieillissement des Maghrébins logés au foyer Sonacotra**, Evry, Centre Universitaire de formation du travail social, octobre 2004, 113 p., bibliogr. 4 p., Mémoire de DESS développement social urbain

²voir Interview dans la partie centrale du bulletin

Le **CREOPS** (Centre Régional d'Etudes et d'Observation des Politiques et des Pratiques sociales), est missionné par le Fasild, pour travailler sur la thématique des personnes âgées immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a produit, récemment, plusieurs réflexions sur ce thème : EMSELLEM Sylvie, **Etat des lieux de la situation des personnes âgées immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, Manosque, 2006, 76 p., Vieillesse, Précarité et isolement : un accès aux soins limité des immigrés. Enquête monographique sur les 1er, 2ème et 3ème arrondissements de Marseille, Manosque, mars 2006.

OUTIL

La Ville de Paris a publié début 2006, un guide intitulé « **Bien vieillir à Paris** ». Pour toucher également les migrants âgés, il est rédigé en six langues (français, anglais, arabe, espagnol, turc et chinois). Il présente de manière synthétique ce qu'il faut savoir sur la retraite, le logement, le soutien à domicile, la santé et la vie quotidienne... En complément, un carnet d'adresse est proposé.

Pour consulter la suite de cette rubrique « Documentation », consultez le supplément inséré dans ce numéro.

A VENIR

Formation

L'association Aleos organise à la rentrée 2006 à Mulhouse des sessions d'information et de formation sur le thème « Le vieillissement des populations défavorisées et issues de l'immigration : problématiques, représentations et perspectives de prise en charge ». Les trois prochaines sessions seront :

- 21 septembre « Le grand âge dans la culture maghrébine »
- 10 octobre « Culture et immigration turque »
- 16 novembre « Accompagnement d'un public en situation de précarité »

Contact : Aleos - 03 89 333 777 - contact@aleos.asso.fr

Colloque

L'Institut de Formation de Travailleurs Sociaux (IFTS) et l'ADATE, organisent une journée d'étude le **mardi 5 septembre 2006** à Echirrolles, intitulée « **Comment ré-enchanter la condition du vieillissement des immigrés : Un enjeu pour l'action sociale** ». Plusieurs études, rapports, rendus de colloques ont permis de sortir d'un certain « oubli » cette catégorie de la population vieillissante. L'enjeu de ce colloque est de passer des constats et des analyses à l'**action effective**, au travers de la question de l'accès aux soins, de l'insertion sociale, de la formation des intervenants de l'action sociale, des dispositifs de prise en charge, de l'accompagnement médico-social...

Contact : ADATE - 04 76 44 92 77 - adate@adate.org

Etude

Imad SALEH, directeur de l'**AFCM** (Accueil Formation Culture pour les Migrants), membre de l'équipe du laboratoire de recherche en psychologie sociale qui dépend de l'Université François Rabelais de Tours, mène une étude sur le **vieillessement des retraités immigrés maghrébins**, sous la direction du professeur Daniel ALAPHILIPPE. Cette étude, finalisée en septembre 2007, porte sur les sujets suivants : le parcours des immigrés de la première génération années 50-60-70 ; le degré d'intégration dans la société française ; le positionnement de ces personnes par rapport à la France ; leurs raisons du non-retour au pays d'origine ; la promotion sociale et professionnelle de leurs enfants ; leur vécu de la retraite ; leur positionnement par rapport à la naturalisation ; leurs pratiques religieuses et le lieu d'inhumation choisi ; leur degré de participation à la vie sociale en France ; le bilan de leur vécu social et professionnel en France.
Contact : AFCM - 7 allée de l'Adjudant Foigny - 37000 Tours - Tél. : 02 47 05 26 66 - Mél. : afcmigrants@wanadoo.fr

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe

Suivi et Contact : Diane Hässig